

51040 - Accompagnement à la scolarité

Proposition d'attribution de subventions au titre du dispositif d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2019

CP/2019/456

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Au titre des actions éducatives et de formation des jeunes collégiens, le Département du Bas-Rhin soutient l'accompagnement à la scolarité, en attribuant des subventions aux associations intervenant durant le temps extra-scolaire. Ce soutien est inscrit dans la sixième action du Plan actions éducatives et collège.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions au titre de l'année 2019-2020 à diverses associations agissant sur l'ensemble du territoire.

1. LE CLAS : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES ET DES PARENTS

L'engagement du Département se traduit notamment par sa participation au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves, de l'école élémentaire au lycée. Dans ce cadre, l'accompagnement à la scolarité consiste en un ensemble d'actions, réalisées en dehors des temps scolaires. Elles sont centrées sur l'aide aux devoirs et des apports culturels visant à offrir un appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école. L'identification et l'orientation des élèves entrant dans le dispositif s'effectuent par l'équipe pédagogique et les enseignants, en accord avec les parents. A ce titre, ce dispositif donne une place centrale aux parents qui sont étroitement associés aux actions.

En 2014, le CLAS a été pleinement intégré dans le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) co-piloté par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF), l'Etat et le Département du Bas-Rhin, avec un ensemble de signataires partenaires : Education Nationale, Justice, Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, Association des Maires du Bas-Rhin, Ville de Strasbourg, Union Départementale des Associations Familiales.

A ce titre, le Département du Bas-Rhin est membre du Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents (CCPAP), aux côtés de l'Etat, de la CAF et de la Ville de Strasbourg. Le CCPAP est l'instance de décision qui coordonne les contributions de l'ensemble de ces financeurs et qui assure le suivi de la mise en œuvre du schéma.

Pour cette nouvelle année scolaire, ce Comité a programmé une journée d'information à destination des intervenants CLAS, animateurs et coordinateurs. C'est une première réponse à des besoins de formation émanant des acteurs de terrain. Cette journée permettra de présenter le Kit CLAS et d'échanger sur la gouvernance, les accompagnements spécifiques proposés aux élèves, la lecture au CP, les méthodes à retenir pour enseigner les mathématiques, les temps de rencontres familles-école, la Charte de la coéducation. L'après-midi sera consacré à une intervention autour des valeurs de la République et de la laïcité.

2. UNE COUVERTURE DE L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

Un appel à projets annuel est émis par le CCPAP. Il vise à recenser les propositions d'actions déposées par des associations et des collectivités territoriales pour la mise en place d'un accompagnement à la scolarité, afin de vérifier collégialement la qualité de chaque projet et de garantir une cohérence de l'offre et de la répartition territoriale.

Les membres du CCPAP examinent les différents projets et instruisent les demandes de subventions déposées, conformément au cahier des charges défini conjointement. Dans le cadre de cette instruction, différents critères sont pris en compte : la qualité des contenus pédagogiques, la formalisation du partenariat avec les collègues et les relais avec les acteurs déjà en place sur les territoires ou encore la manière dont sont associés les parents.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le CCPAP réuni le 5 septembre 2019 a finalisé l'instruction partenariale des projets déposés sur l'ensemble du territoire départemental. Il est à noter que le Département du Bas-Rhin oriente ses financements vers les actions concernant les seuls collégiens.

Les porteurs de projets reconduisent la plupart des actions d'accompagnement proposées l'année scolaire précédente. Destinées à environ 1 150 collégiens, elles sont pour beaucoup situées sur les quartiers relevant de la Politique de la Ville, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à Saverne, Haguenau et Bischwiller. Après quelques années de hausse progressive, le nombre de porteurs et de projets en direction des collégiens semble se stabiliser.

Il est proposé à la Commission Permanente de soutenir 47 projets de 31 structures différentes pour un montant total de subvention de 54 600 €.

Les commissions territoriales des territoires d'action de l'EMS, du Nord, de l'Ouest et du Sud, réunies le 26 septembre 2019, ont émis un avis favorable à la proposition d'attribuer des aides pour un montant total de 54 600 € aux 47 projets listés dans les tableaux annexés au rapport.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
14981	65-6574-28	51 100,00 €	51 100,00 €	51 100,00 €
45817	65-65734-28	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux associations figurant dans les tableaux annexés, des subventions d'un montant total de 54 600 € pour l'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2019/2020.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que cette délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY